

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Courrier arrivé le

17 DEC. 2015

Bureau de la coordination



Région

PAYS DE LA LOIRE

Le Président

DEn/JA/CB/NA/2015/11/18439



Monsieur Henri-Michel COMET
Préfet de Loire-Atlantique
Direction départementale des Territoires
et de la Mer
6 quai Ceineray - BP 33515
44035 NANTES Cedex 1

Nantes, le 15 DEC. 2015

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 16 novembre dernier et conformément aux dispositions de l'article R.562-7 du code de l'environnement, vous sollicitez l'avis de la Région sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) « Baie de Bourgneuf Nord ».

Après avoir travaillé avec les territoires à la réalisation de Programmes d'actions et de Prévention des Inondations (PAPI), l'élaboration de plans de prévention des risques littoraux est un outil important pour éviter de connaître de nouvelles catastrophes semblables à celle qui a frappé notre littoral en 2010. Je tenais donc, à vous apporter tout mon soutien, pour que vous puissiez avec vos services élaborer et adopter des plans de préventions des risques littoraux sur toutes les communes littorales de Loire-Atlantique. Comme vous l'avez fait sur ce territoire, l'association étroite des collectivités concernées dans l'étude des aléas et la formalisation d'un projet de règlement ou encore les nombreuses réunions publiques organisées cette année, témoignent de votre volonté de co-construction de cette réflexion territoriale majeure qu'il convient de souligner et de vous en remercier.

En effet, comme vous le savez, la Région attache une grande importance à la co-construction de cette réflexion territoriale avec les acteurs locaux concernés et notamment associatifs afin de garantir l'appropriation collective des enjeux identifiés ainsi que des mesures envisagées. S'agissant de ces derniers, je tenais à porter à votre attention l'expérience significative de l'association des maires de Vendée dans l'accompagnement et le déploiement de Plans Communaux de Sauvegarde sur l'ensemble de son territoire qui pourrait être utilement mise à profit en Loire-Atlantique afin de répondre aux exigences réglementaires.

J'émetts donc un avis favorable au PPRL « Baie de Bourgneuf Nord » que je souhaite évolutif dans la caractérisation des aléas suite aux travaux de gestion du littoral prévus dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) et d'ores et déjà soutenus dans le cadre de la convention 2012-2016 qui nous lie sur ce thème.

Nous devons ensemble, Etat et collectivités, anticiper l'impact du réchauffement climatique et son effet sur l'élévation du niveau marin, par un urbanisme et un aménagement adapté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée,

Jacques AUXIETTE

Arrivée 020999	
Projet de Plan de Prévention des	
Reçu : 17/12/2015	
Rép : 01/01/2016	
SD/DDTM	





CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
PAYS DE LA LOIRE



Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire Atlantique
Direction départementale des territoires
et de la mer
Service transports et risques
10 Boulevard Gaston Serpette – BP 53606
44036 NANTES CEDEX 1

Saint Herblain, le 17 décembre 2015

A l'attention d'Yves LEGRENZY/Patrick MIGLIORINI

Dossier suivi par Patrick Blanchard

Tel : 02.51.62.09.59

Objet : Consultation sur projet de PPRL « Presqu'île Guérandaise – Saint Nazaire »
Consultation sur projet de PPRL « Baie de Bourgneuf Nord »

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance des projets de Plans de Prévention des Risques Littoraux de la Presqu'île Guérandaise – Saint Nazaire et de la Baie de Bourgneuf Nord que vous m'avez transmis pour avis.

Ces projets qui concernent principalement la mise en sécurité des personnes, et dans une moindre mesure celle des biens, n'appellent aucune remarque défavorable de ma part. Les activités forestières privées sont très restreintes sur ces territoires et peu concernées.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président du CRPF

Antoine d'AMECOURT

36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84
E-mail : paysdeloire@crpf.fr - www.foretpriveefrancaise.com

DÉLEGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Établissement public national régi par l'article L321-1 du Code Forestier
SIRET 180 092 355 00023- APE 8413Z
TVA Intracommunautaire FR 75180092355





"La Mer à la Campagne"

Le 7 Janvier 2016

Monsieur le Préfet de la Région des Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
Service Transports et Risques
Unité Prévention des Risques

10 Boulevard Gaston Serpette
BP 53606

44036 NANTES CEDEX 1

A l'attention de Messieurs LEGRENZI et MIGLIORINI

Nos Réf. : 16-01-06
PB/JD

Objet :
Elaboration du PPRL de la Baie de Bourgneuf Nord
Consultation réglementaire

Monsieur le Préfet,

Suite à votre courrier du 16 Novembre 2015 transmettant le projet de PPRL de la Baie de Bourgneuf Nord pour avis, je tiens à vous préciser que le vote du Conseil Municipal aura lieu le 25 Janvier prochain.

La délibération vous sera transmise dès le lendemain.

Je tenais à vous apporter cette précision étant attendu que pour des raisons d'organisation interne, le vote n'a pu avoir lieu plus rapidement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire,

Pascale BRIAND





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DES MOUTIERS EN RETZ**

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13

L'an deux mille seize, le Vingt Cinq Janvier à Dix-Neuf Heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune des MOUTIERS EN RETZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale BRIAND, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Janvier 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MME BRIAND Pascale (Maire), M. BERNIER Patrick (Premier Adjoint), MME BONNET Catherine (Deuxième Adjoint), MM. GILLET Patrick (Troisième Adjoint), FERRÉ Christian (Conseiller Municipal Délégué), PIPAUD Patrice (Conseiller Municipal Délégué), MMES COEN-UREL Henriette, DÉROBERT Annick, M. JAUNET Jean-Yves, MMES BERNARD LAVERSANNE Aline, HERMANN Thon-La.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : MME DUPIN Marie, Quatrième Adjoint (pouvoir à Mme Catherine BONNET), M. GINDRE Paul-Henry (pouvoir à M. Patrick BERNIER).

ÉTAIT EXCUSÉE : MME GALLIOT Nadège.

ÉTAIT ABSENT : M. ALLIOT Bertrand.

Madame Annick DÉROBERT a été élue secrétaire.

**OBJET : PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX DE LA BAIE DE BOURGNEUF NORD
AVIS DE LA COMMUNE DES MOUTIERS EN RETZ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 février 2011 prescrivant le Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Bourgneuf Nord ;

VU la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte de la submersion marine dans les plans de prévention des risques littoraux ;

VU le courrier en date du 16 Novembre 2015 adressé par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, notifiant le dossier de consultation portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Bourgneuf Nord comprenant : une note de présentation, des documents graphiques (zonage réglementaire), un règlement ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article R. 562-7 du code de l'environnement, la commune des Moutiers en Retz est sollicitée pour émettre un avis et qu'elle dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la notification (le 20 Novembre 2015) ;

VU le courrier du 7 Janvier 2016 de Madame le Maire des Moutiers en Retz indiquant que l'avis du Conseil Municipal de la commune ne pourrait avoir lieu que le 25 Janvier 2016 ;

Le choix d'élaborer un PPRL sur le territoire de la Baie de Bourgneuf Nord a été dicté par divers éléments :

§ l'aire d'étude est affectée par des submersions marines récurrentes depuis plusieurs siècles ;

- § la tempête Xynthia du 28 Février 2010 : un évènement exceptionnel et des dommages très conséquents sur l'aire d'étude ;
- § la circulaire du 2 Août 2011 relative à la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Littoraux ;
- § un territoire dont une partie est intégrée au sein d'un secteur qualifié de « Territoire à Risque Important » ;

Madame le Maire rappelle que le Plan de Prévention des risques Littoraux (PPRL) est un document réalisé par l'Etat qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Elle précise que ce document est une servitude d'utilité publique qui sera annexée au Plan Local d'Urbanisme et qui s'impose à la fois au document local d'urbanisme et aux diverses décisions prises au titre de l'utilisation ou de l'occupation des sols.

Le PPRL de la Baie de Bourgneuf Nord a pour objet de cartographier les aléas de submersion marine et d'érosion côtière et de traduire leur prise en compte dans l'aménagement du territoire dans le respect des objectifs suivants assignés par les pouvoirs publics :

- § interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et les limiter dans les autres zones soumises aux risques ;
- § réduire la vulnérabilité aux risques des bâtiments existants à la date d'approbation du PPRL et des projets admis par celui-ci ;
- § préserver les capacités de stockage et d'écoulement des submersions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée : 13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) :

- W EMET un avis favorable au projet du Plan de Prévention des Risques Littoraux (P.P.R.L) de la Baie de Bourgneuf Nord tel que présenté avant sa mise à l'enquête publique, en précisant que les dispositifs préconisés doivent être adaptés aux activités économiques diurnes des professionnels de la mer ou ayant des activités en lien avec la mer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-214401069-20160125-DCM_04_01_16-DE

Acte certifié exécutoire

Le 27/01/2016

Réception par le Sous-Préfet : 27/01/2016

Publication : 27/01/2016



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
La Bernerie en Retz

DE LA COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ – 44760

SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2015

CONVOCATION DU 27 NOVEMBRE 2015



L'an deux mille quinze, le seize décembre, le Conseil Municipal de LA BERNERIE-EN-RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la commune.

DCM

N° 2_219_08/15

OBJET :

URBANISME-DOMANIALITÉ
AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE
PREVENTION DES RISQUES
LITTORAUUX DE LA BAIE DE
BOURGNEUF NORD

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2011, prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL),

Vu le projet de PPRL transmis par la Préfecture de la Loire-Atlantique en date du 19 novembre 2015,

Le rapporteur expose les éléments suivants :

Suite à la tempête Xynthia qui a frappé une partie importante de la façade atlantique le 28 février 2010, les pouvoirs publics ont décidé de renforcer la prévention des risques littoraux. L'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) a été prescrite par arrêté préfectoral du 14 février 2011.

Le PPRL de la Baie de Bourgneuf Nord couvre les communes de Pornic, La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz et Bourgneuf-en-Retz. Entre 2013 et 2015 la commune a été associée à son élaboration au cours de plusieurs réunions de travail. Le projet de PPRL sera soumis à enquête publique, puis après d'éventuelles modifications, sera approuvé par arrêté préfectoral. Il sera ensuite annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune en tant que servitude d'utilité publique.

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de PPRL.

Conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 18

Nombre de votants : 21

Étaient présents : Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Martine DUBOIS, Adjoint, Laurence BRETON, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Catherine LEROY, Roger LOUÉRAT, Françoise SEILLÉ, Gilles LAURENT, Béatrice GRELIER, Jean-Paul DAVIAUD, Christiane MEISART, Jean-Yves LAIGLE, Gilles PICHARD, Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés : Raymond LE FLOCH (pouvoir à Roland HENTZIEN), Valérie BRIAND/KRÖGER (pouvoir à Martine DUBOIS), Antoine CHIFFOLEAU (pouvoir à Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT)

Était absente : Elena FUSI/PERRODEAU,

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) Gilles LAURENT est nommé secrétaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par vote à mains levées et par 21 voix,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Bourgneuf Nord.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz, le 17 Décembre 2015

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ

Le Maire,



Thierry DUPOUE

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA VILLE DE PORNIC**

SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi onze décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, s'est réuni à la Salle du Conseil au Relais Saint Gilles à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de M. BRARD, Maire.

Présents : M. Jean-Michel BRARD, Maire, Mmes et MM. Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, Fabrice FERLAY, Paul-Eric FILY, Brigitte DIERICX-LAIGLE, Edgard BARBE, Marie-Laure BAYLE, Joël HERBIN, Martine BERNIER, Isabelle RONDINEAU, Patrick PRIN, Nathalie ADALID, Léandre BACONNAIS, Samuel CHEREL, Hélène CLENET, Nicolas ENGELSTIEN, Céline ERIEAU, Philippe GAUTREAU, Violaine GODEFROY, Jérôme HUET, Yvonnick KERBORIOU-PLAIRE, Jacky LAMBERT, Valérie LEGER, Bastien REGNIER, Virginie RINGEARD, Charles SIBIRIL.

Pouvoirs : M. Alain MILSANT à M. le Maire, M. Claude ROUZIOU à M^{me} Claire HUGUES, M^{me} Nathalie ROLLAND à M. Yvonnick KERBORIOU, M^{me} Jenovefa PENN à M. Nicolas ENGELSTEIN, M^{me} Catherine DANNEVALD à M. Charles SIBIRIL.

Secrétaire de séance : M. Bastien REGNIER

Conseillers en exercice : **32** - Présents : **27** - Pouvoirs : **5** - Votants : **32** - Majorité absolue : **17**

2015 – VI – 11 - Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Bourgneuf Nord - Avis de la commune

Les communes qui ont été impactées par la tempête Xynthia en 2010 ont été dotées d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

Les PPRL ont pour objectifs d'identifier les zones exposées à un risque de submersion marine ou d'érosion côtière puis d'intégrer ces risques dans l'aménagement du territoire. Ils régissent notamment les constructions futures et l'adaptation des biens existants dans les zones d'aléas qu'ils identifient.

L'élaboration du PPRL de la Baie de Bourgneuf Nord, pilotée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), a fait l'objet de nombreux échanges entre les services de l'Etat et ceux des collectivités concernées. Une concertation importante a été menée avec le public et les acteurs du territoire. En particulier, quatre réunions publiques ont permis de présenter le projet de PPRL à la population, dont deux à Pornic, tenues en février 2015 et octobre 2015.

Conformément au code de l'environnement, le projet de PPRL est soumis à l'avis des communes comprises dans son périmètre. Les avis émis seront joints au dossier d'enquête publique.

La Commission Urbanisme du 7 décembre 2015 a émis un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Bourgneuf Nord.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

044-214401317-20151211-2015V111-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2015

Publication : 14/12/2015



Pour le Maire, par délégation,
La Première Adjointe,

Claire HUGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 38
 présents : 31
 votants : 32

L'an deux mil seize, le douze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DURRENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 6 janvier 2015

ÉTAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs ALLAIN Fabrice, BATARD Hélène, BILLY Stéphanie, CALARD Isabelle, CHIFFOLEAU Angélique, CHIRON Yannick, DUCARNE Vincent, DURRENS Alain, ETOUBLEAU Fabienne, FERRER Jean-Bernard, FOUCAULT Carlos, GAUDICHON Stéphanie, HERAULT Marie-Claude, JAUNET Laëtitia, JOSNIN François, JOSSO Patricia, LAMBOUR Jean-Michel, LECUYER Carole, LOUERAT Stéphanie, MOUSSET Damien, PICOT Andrée, PIRAUD Laurent, RITZ Vincent, RONCIN Fabrice, ROUSSELEAU Joël, SAILLARD Nathalie, SPANO Ange, SUIRE Claire, SUPIOT Frédéric, THABARD Chantal, YDE Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS : Mesdames et Messieurs BEILLEVERT Yannis, BLANCHARD Jérôme, BONNET Mary (pouvoir à CHIFFOLEAU Angélique), GUILLOU Jean-Philippe, MORTEAU Geneviève, ROLLAND Guillaume, VERON Sylvie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CHIFFOLEAU Angélique.

Avis sur le Plan de Prévention des Risques Littoraux – Baie de Bourgneuf nord

Suite à la tempête Xynthia, des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sont réalisés sur l'ensemble du littoral de Loire-Atlantique. Ces plans ont pour objectif d'identifier les zones exposées à un risque de submersion marine ou d'érosion côtière puis d'intégrer ces risques dans l'aménagement du territoire.

La démarche est achevée pour le périmètre du PPRL de la Baie de Bourgneuf Nord qui couvre les communes de la Bernerie-en-Retz, Bourgneuf-en-Retz, les Moutiers-en-Retz et Pornic. Les cartes des zones exposées aux risques littoraux ont été validées et publiées sur le portail internet des services de l'État. Des réunions publiques ont permis de présenter ces cartes aux habitants concernés en février et octobre 2015.

Les zones de risque étant connues, une analyse précise a été menée afin d'analyser les enjeux (zones naturelles, zones urbanisées, etc...) pouvant être touchés par ces risques.

Le projet de PPRL sera soumis à enquête publique, puis après d'éventuelles modifications, sera approuvé par arrêté préfectoral. Il sera ensuite annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune en tant que servitude d'utilité publique.

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2011, prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL),
Vu le projet de PPRL transmis par la Préfecture de la Loire-Atlantique en date du 19 novembre 2015,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DEPLORE qu'il n'y ait pas eu de simulation de remplissage lors d'une brèche possible,
- DEMANDE la concordance de ce PPRL Baie de Bourgneuf Nord avec le PPRL Baie de Bourgneuf (Vendée), sachant que des limites administratives n'arrêteraient pas un phénomène de type Xynthia,
- S'ETONNE qu'au vu de nos cartes, les marais de Bois de Cené et de Machecoul n'apparaissent pas impactés. N'y a-t-il pas une incohérence ?
- DEMANDE que si le document venait à être modifié de part et d'autre du Falleron, ledit document soit modifié dans son ensemble pour une vision Baie de Bourgneuf et non départementale,
- EMET un avis favorable sur le PPRL Baie de Bourgneuf Nord sous réserve de la prise en compte des remarques formulées ci-dessus :

AR-Préfecture de Nantes

044-214400210-20160113-CM_20160112_09-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-01-2016

Publication le : 15-01-2016



Alain DURRENS
Maire